

SEANCE DU 9 MAI 2019

Aujourd'hui, deux mai deux mil dix-neuf, les membres du conseil municipal sont informés individuellement par pli postal qu'une séance ordinaire du conseil aura lieu à la Mairie, le jeudi neuf mai deux mil dix-neuf à 19h00 avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour du Conseil Municipal

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 18 avril 2019 –
- 2) Désignation d'un secrétaire de séance –
- 3) Communications du Maire –
- 4) Compte-rendu des rapporteurs des différentes commissions –
- 5) Révision du POS en PLU – Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) –
- 6) Compte-rendu d'activités 2018 de R-GDS
- 7) Compte-rendu d'activités 2018 de ES Energies
- 8) Information sur les D.I.A. signées –
- 9) Divers –

Conformément à l'article L.121.10 du code des communes, la convocation ci-dessus est affichée à la porte de la Mairie.

Le Maire
Etienne ROECKEL

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE

<u>Présidence</u>	ROECKEL Etienne
<u>Adjoints</u>	ROEHLLY Sylvie GROSS Francis OHL André WERNERT Annie
<u>Conseillers</u>	REGNIER Clarisse – ALBECKER Bernard – FORR Nadine – HUSS Frédéric – MALOT Gaël – MEYER Nathalie – MOURER Nathalie – MUGLER Christelle – MUTHS Christine – WINTER- KNECHT Didier – ZILLIOX Angèle.
<u>Excusés</u>	MUTHS Richard a donné procuration de vote à OHL André – KLEINMANN Jean-Jacques a donné procuration de vote à ZILLIOX Angèle – BLANCK Denis a donné procuration de vote à ALBECKER Bernard – DIEBOLD Marie-Josée a donné procuration de vote à WERNERT Annie – PENDL Raymonde a donné procuration de vote à GROSS Francis – SPRAUER Alain a donné procuration de vote à MALOT Gaël.

Commune

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux membres présents. Il ouvre la séance à 20h05.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 avril 2019 -

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Désignation d'un secrétaire de séance –

Madame Sylvie ROEHLLY est désignée secrétaire de séance.

3. Communications du Maire –

20 avril

- Célébration d'un baptême civil.

23 avril

- Réunion de la Commission Communication.

24 avril

- Réunion de chantier réseau d'eau, rue Baldung Grien à WEYERSHEIM.
- Réunion de la Commission d'Appel d'Offre à la C.C.B.Z.
- Réunion du COPIL sur le projet de territoire à la C.C.B.Z.

25 avril

- Réunion de chantier bassin d'orage à GEUDERTHEIM.
- Rendez-vous avec madame ROHMER d'Habitat de l'III en Mairie.
- Réunion du Comité Syndical PETR au Caire à HAGUENAU.

27 avril

- Bal des Asperges organisé par les pompiers.

29 avril

- Réunion de la Commission PLU en Mairie – Réunion des personnes publiques associées n°2.
- Réunion du Conseil Communautaire à la C.C.B.Z.

30 avril

- Réception des travaux d'aménagement de la voirie – MZA de HOERDT.
- Réunion de chantier réseau d'eau potable à HOERDT.
- Réunion de présentation de l'édition 2019 de la manifestation Basse Zorn à l'An Vert à la C.C.B.Z.
- Repas Tartes flambées avec les bénévoles au Trait d'Union.

02 mai

- Réunion de chantier réseau d'eau potable à WEYERSHEIM.
- Réunion de chantier bassin d'orage à GEUDERTHEIM.

03 mai

- Assemblée Générale de l'UNC à l'Espace W.

06 mai

- Réunion à la C.C.B.Z pour faire un point sur l'ensemble des chantiers en cours.
- Réunion de la Commission d'Appel d'Offre à la C.C.B.Z.
- Réunion de « rencontres de l'ATIP en territoires NORD » au Trait d'Union.

07 mai

- Réunion avec les professionnels de la santé pour le projet du Pôle Médical avec Habitat de l'Ill en Mairie.

08 mai

- Cérémonie du 8 mai - armistice.

4. Compte-rendu des rapporteurs des différentes commissions –

L'Adjointe Sylvie ROEHLLY informe l'assemblée qu'elle a participé aux événements et réunions suivantes : Baptême civil, réunion de la Commission Communication, intervention du Conseil Intercommunal des Jeunes au Conseil de l'Europe, réunion du Conseil Intercommunal des Jeunes, réunion de la Commission PLU, réunion du Conseil Communautaire, repas des bénévoles de la médiathèque au Trait d'Union, marche du 1^{er} mai à KURTZENHOUSE, réunion du CME, réunion de l'ATIP, réunion pour le projet de pôle médical avec Habitat de l'Ill, Cérémonie du 8 mai et réunion sur le Pacte social Petite enfance.

L'Adjoint André OHL a participé à une réunion relative à la pollution lumineuse, à la réunion de la Commission PLU, à la mise en place des potelets rue des Prés, à la Cérémonie du 8 mai et a effectué un tour des chantiers et des candélabres à remplacer avec Fritz Electricité.

L'Adjointe Annie WERNERT informe l'assemblée qu'elle a participé à diverses réunions : réunion du conseil de solidarité et de développement avec le Conseil Départemental à BRUMATH et réunion concernant l'organisation de la manifestation Basse Zorn à l'An Vert à la C.C.B.Z.
Elle a visité des aînés à l'occasion de leurs anniversaires.

**5. Révision du plan d'occupation des sols pour sa transformation en plan local d'urbanisme
Deuxième débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.)**

- Vu la délibération relative à la prescription de la révision du plan d'occupation des sols en vue de sa transformation en plan local d'urbanisme du 10/04/2014 ;
- Vu le complément à la délibération de prescription de la révision du plan d'occupation des sols pour sa transformation en plan local d'urbanisme, précisant les objectifs poursuivis, les modalités de concertation et l'association de la communauté de communes de la Basse-Zorn, en date du 14/04/2016 ;
- Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L.153-12 ;
- Vu les études réalisées dans le cadre de la révision du plan d'occupation des sols en vue de sa transformation en plan local d'urbanisme et notamment le projet de P.A.D.D. ;
- Vu le premier débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et Développement Durables (PADD) du 14/03/2018 ;

Monsieur le Maire rappelle que les objectifs poursuivis dans le cadre de la révision du plan d'occupation des sols en vue de sa transformation en plan local d'urbanisme, tels que définis au moment de la prescription, visent à :

Se doter d'un PLU :

- Garant du projet démographique, urbain, environnemental et économique de la commune ;
- Afin de mettre en œuvre une consommation calibrée au regard des objectifs démographiques communaux et favorisant le renouvellement urbain ;
- Afin d'assurer le maintien du niveau démographique actuel mais aussi permettre l'accueil de population nouvelle ;
- Optimiser les possibilités de parcours résidentiel dans la commune, en offrant une plus grande mixité et diversité des logements, permettant de répondre aux besoins de toutes les tranches d'âges ;
- Développer la construction de logements intermédiaires pour trouver des formes urbaines favorisant la diversité de l'offre locale, la densité, mais aussi son insertion avec la typologie de l'habitat déjà présente dans le village ;

Définir l'affectation des sols et organiser l'espace communal pour permettre un développement harmonieux de la commune avec une approche économe en termes de consommation d'espace :

- Limiter le phénomène d'étalement urbain en faisant le choix d'extensions urbaines localisées et mesurées afin de préserver les ressources paysagères et foncières de la commune ;
- Densifier les secteurs déjà urbanisés, après analyse du potentiel de mutation du bâti ancien et d'urbanisation des « dents creuses », et ainsi optimiser le foncier et les réseaux existants, sans pour autant sur-bâtir les parcelles et minéraliser l'espace urbain ;
- Assurer un développement urbain dans l'enveloppe intra-muros de la commune en privilégiant la rénovation du parc existant et la mobilisation des terrains situés à proximité des équipements structurants, tels que la gare de Weyersheim.

- Permettre les sorties d'exploitations pour répondre aux besoins d'extension de l'activité agricole.

Prendre en compte les risques dans l'aménagement du territoire afin d'assurer la protection des personnes et des biens :

- Prendre en compte le risque d'inondation dans le PLU et transcrire la réglementation définie par le PPRI de la Zorn et du Landgraben.

Promouvoir un développement économique diversifié :

- Créer les conditions pour maintenir et développer les commerces, les services à la population et les entreprises dans la commune.

Protéger les zones naturelles et agricoles :

- Préserver les milieux naturels à forte valeur écologique, notamment les zones humides, le cours d'eau de la Zorn et ses abords ;
- Maintenir des espaces naturels intra-urbains et créer une ceinture verte autour du tissu bâti ;
- Préserver la continuité écologique formée par la ripisylve de la Zorn, le réservoir de biodiversité Ried Nord (Basse Zorn – Basse Moder)
- Permettre le projet d'aménagement du franchissement piscicole et sédimentaire de la Zorn ;

Adapter les règles du PLU aux orientations nouvelles qui seront définies :

- Disposer de règles d'urbanisme garantissant la bonne intégration des opérations à venir avec le patrimoine bâti existant.
- Prendre en compte le patrimoine architectural du cœur de village, valoriser les éléments qui en font sa richesse dans le périmètre de protection des monuments historiques, tout en permettant l'évolution de ce même patrimoine, hors périmètre réglementaire, à travers un équilibre dosé entre tradition et modernité ;
- Disposer d'orientations d'aménagement garantissant l'aménagement cohérent des secteurs concernés, qu'ils soient situés au cœur de l'enveloppe urbaine, ou à sa périphérie.

Faire un bilan de l'application des règles d'urbanisme dans les zones urbaines et à urbaniser et les réajuster si nécessaire :

- Permettre une plus grande densité de logements dans les secteurs qui auront été définis après la réalisation d'une analyse du potentiel intra-muros,
- Adapter les règles d'urbanisme aux enjeux actuels liés à l'amélioration énergétique des bâtiments.

Les études ont permis de déboucher sur une première version de P.A.D.D. qui a été débattue le 14 mars 2018 en séance du conseil municipal. Monsieur le Maire rappelle que c'est au regard du P.A.D.D. que les autres pièces du plan local d'urbanisme sont élaborées ; c'est pourquoi il est important que ce document soit partagé et débattu avec l'ensemble du Conseil Municipal. A cet égard, dans un souci de bonne gouvernance, Monsieur le Maire précise que le changement de scénario de développement communal (0,75% de croissance démographique annuel au lieu de 0,43% actuellement) justifie un deuxième débat sur le P.A.D.D.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Sabrina PHILIPPS du bureau d'études Le Phil pour présenter les orientations générales du projet de P.A.D.D. (inchangées par rapport à la première version) et les ajustements chiffrés induits par le changement de scénario.

- **Orientation 1 : Renforcer la polarité de Weyersheim par un développement urbain maîtrisé et équilibré**
- **Orientation 2 : Offrir un cadre de vie préservé**

- ⇒ **Orientation 3 : Renforcer les facteurs d'attractivité de Weyersheim**
- ⇒ **Orientation 4 : Optimiser la consommation foncière par des choix d'aménagement cohérents**

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré ;

P R E N D A C T E des orientations générales du P.A.D.D. proposées et jointes en annexe.

Les échanges portent sur :

- L'objectif démographique : l'apport de population généré par les zones à urbaniser dans les Hauts de la Zorn et sa compatibilité avec l'ambition démographique affichée.
- La mobilisation des dents creuses : le taux de vacance dans le bâti existant et la difficulté à mobiliser les espaces et logements inoccupés même si le taux de vacance de la commune est très bas par rapport à la moyenne départementale.
- La préservation des vergers : la portée de la mesure prévue qui est protectrice sans être coercitive.

6. Compte-rendu d'activités de concession 2018 de R-GDS -

Le Maire informe l'assemblée que R-GDS a transmis le compte-rendu d'activités pour l'année 2018, il y a lieu d'en prendre acte.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré ;

P R E N D A C T E du compte-rendu d'activités de concession 2018.

7. Compte-rendu d'activités de concession 2018 de Strasbourg Electricité Réseaux -

Le Maire informe l'assemblée que Strasbourg Electricité Réseaux a transmis le compte-rendu d'activités pour l'année 2018, il y a lieu d'en prendre acte.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré ;

P R E N D A C T E du compte-rendu d'activités de concession 2018.

8. Information sur les D.I.A. signées –

Le Conseil Municipal prend connaissance des D.I.A. signées depuis la dernière séance :

- 7 rue des Bouleaux – appartenant à WAENTZ Maxime
- 26 rue Baldung Grien – appartenant à SCHMITT Jean-Marie
- 2 rue de l’Echelle – appartenant à MAECHLING Serge.

9. Divers –

Sous ce point, il a été question de diverses affaires

Personne ne demandant plus la parole, le Maire lève la séance à 20h50.